



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

24^e Conférence de la
Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
par vidéoconférence, du 9 au 11 février 2021

RAPPORT FINAL

Introduction

Suite à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Afrique du Sud, formulée lors de la 87ème Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, qui s'est tenue à Paris en mai 2019, la 24ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique devait se tenir à l'origine en Afrique du Sud en février 2021. Toutefois en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19, le Conseil de l'OIE, suite à une réunion extraordinaire qui s'est tenue en juin 2020, a décidé d'en faire une réunion virtuelle. La 24ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est donc tenue du 9 au 11 février 2021, démarrant chaque jour à 9 h 00 (GMT), par vidéoconférence (via Zoom).

Ce sont au total 175 participants, y compris les Délégués de l'OIE et/ou des représentants de 52 des 54 Membres de la Région, des hauts responsables de 22 organisations régionales ou internationales ainsi que 22 représentants d'autres institutions et des agences de bailleurs de fonds coopérant étroitement avec la Région qui ont participé à cette Conférence. Merci de se référer à l'Annexe 1 pour plus de détails.

Membres de la Commission régionale pour l'Afrique présents lors de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafricaine (Rép. ~), Comores, Congo (Rép. du ~), Congo (Rép. dém. du ~), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Étaient également présents au nom de l'OIE: la Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE, le Docteur Jean Philippe Dop, Directeur général adjoint de l'OIE « Affaires institutionnelles et Actions régionales », la Docteure Montserrat Arroyo Kuribreña, Cheffe du Service des Actions régionales de l'OIE, le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous régional de l'OIE pour l'Afrique australe, le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, le Docteur Samuel Wakhusama, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est, le Docteur Luis Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, le Docteur Hirofumi Kugita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, le Docteur Ronello Abila, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, le Docteur Budimir Plavšić, Représentant régional de l'OIE à Moscou, le Docteur Roberto Balbo, Représentant sous-régional de l'OIE à Bruxelles, le Docteur Mereke Taitubayev, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Asie centrale ainsi que le Docteur Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient. De plus, des experts éminents concernés ainsi que du personnel technique et administratif ont également participé à cet important événement pour la région Afrique.

MARDI 9 FEVRIER 2021

SESSION 1: SESSION D'OUVERTURE

Remarques de bienvenue

Les personnalités marquantes suivantes ont prononcé un discours de bienvenue :

- Docteur Honoré Robert N'Lemba Mabela, Délégué de la République Démocratique du Congo et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
- Docteur Mark Schipp, Délégué de l'Australie auprès de l'OIE et Président de l'Assemblée Mondiale des Délégués de l'OIE ;
- Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE ;
- Madame Angela Thokozile Didiza, Ministre de l'Agriculture, de la Réforme foncière et du Développement rural de l'Afrique du Sud, qui a honoré la Conférence de sa présence et prononcé un discours en direct ;

- Monsieur Fanomezantsoa Lucien Ranarivelo, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de Madagascar qui a aimablement envoyé un message pré-enregistré ;
- Docteur Nick Nwankpa, Directeur de l'Union Africaine – Centre Pan Africain pour les Vaccins Vétérinaires, a lu quelques remarques au nom de son Excellence, Madame Josefa Sacko, Commissaire de l'Union Africaine pour l'Economie Rurale et l'Agriculture.

Dans son discours d'ouverture, la Directrice-générale de l'OIE a tenu à remercier la Ministre Didiza de sa présence et en tant qu'inspiratrice de la Conférence, étant donné que cette dernière devait à l'origine se tenir en République d'Afrique du Sud. Elle a également eu un mot de remerciement à l'intention du Président sortant de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, le Docteur Botlhe Michael Modisane, Délégué de l'Afrique du Sud auprès de l'OIE avec lequel elle a travaillé en étroite collaboration pour la mise en place du Sixième plan stratégique de l'OIE au cours de l'exercice de ses fonctions comme Président de l'Assemblée mondiale de l'OIE et du Conseil de l'OIE de 2015 à 2018. Elle a souligné dans son allocution les défis et les opportunités opérationnelle dans un environnement numérique et a annoncé que la prochaine Session générale se déroulerait également en ligne.

Le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique a conclu la cérémonie d'ouverture en adressant des remerciements, saluant toutes les autorités de haut niveau des pays ainsi que les autorités de l'OIE assistant à cette cérémonie d'ouverture et a fait part de quelques remarques aux participants.

SESSION 2: IMPACTS ET LEÇONS DE LA PANDÉMIE COVID-19

Défis pour le développement et la mise en œuvre du Septième plan stratégique de l'OIE dans un monde post-pandémique de COVID-19

La Docteure Monique Eloit, Directrice-générale de l'OIE, a informé les participants des adaptations apportées au Septième plan stratégique de l'OIE, permettant de faire face aux défis actuels et potentiellement nouveaux que le monde devra relever. Elle a présenté la vision de l'OIE relative à la planification et la mise en œuvre de ses activités pour les cinq prochaines années. Ce Septième plan stratégique avait été élaboré en 2019 mais n'a pas pu être validé en 2020 car il n'y a eu de Session générale. Elle a expliqué qu'il avait été révisé en conséquence afin de prendre en compte les nouvelles priorités et les changements intervenus au niveau mondial suite à la crise de la COVID-19 et que cela serait présenté à la validation des Délégués de l'OIE lors de la Session générale de mai 2021. Elle a précisé que ce Septième plan stratégique était différent des Plans précédents, du fait que, lors de son élaboration, il y avait eu de larges consultations avec les parties prenantes – le rendant ainsi plus inclusif et tirant profit des points forts de l'OIE. Il est moins technique et davantage susceptible de mieux parler aux responsables politiques, comme les Ministres, tout en reflétant le travail de l'OIE et en favorisant sa visibilité. Elle a précisé qu'il reposait sur cinq piliers destinés à répondre aux attentes des Membres de l'OIE tout en y associant les partenaires ayant une collaboration avec l'OIE. La Directrice générale s'est félicitée de l'utilisation accrue des plates-formes numériques ainsi que des réunions virtuelles et a souligné la nécessité d'accélérer le processus de la transformation numérique afin de moderniser l'OIE. Elle a souligné que ces plates-formes seraient utilisées afin d'élargir la base d'expertise scientifique de l'OIE pour inclure, par exemple, la faune sauvage et le concept « Une seule santé », apporter une aide à la formation des Membres et travailler avec des partenaires, tels qu'au sein de l'Alliance Tripartite (OIE, OMS et FAO). Elle a précisé que la base des partenaires était en train d'être élargie en incluant, par exemple le *Programme des Nations Unies pour l'Environnement* (PNUE), garantissant ainsi que l'Alliance puisse également inclure les questions environnementales au sein de l'approche « Une seule santé ». En conclusion, la Directrice Générale a remarqué qu'elle attendait de la modernisation de l'OIE une plus grande souplesse et une agilité plus développée, les activités prévues pour 2021/22 devant être réévaluées et leurs priorités définies en conséquence.

La pandémie et les Services Vétérinaires – les enseignements tirés par les pays :

Les Délégués d’Afrique du Sud, du Botswana et du Ghana ont présenté de façon succincte ce qu’ont vécu leurs pays lors de cette pandémie de COVID-19 et ont partagé les leçons qu’ils en ont tirées, notamment pour assurer le fonctionnement des Services Vétérinaires lors du confinement, l’assistance apportée par les laboratoires vétérinaires pour les tests de dépistage de la COVID-19 ainsi que l’impact de cette crise sur la surveillance et la notification des maladies animales.

Afrique du Sud : Le premier cas de COVID-19 a été déclaré le 5 mars 2020 et, peu après, l’état d’urgence a été déclaré. Dans le cadre des mesures de contrôle de la COVID-19, les services de santé et de bien-être animal ont été déclarés services essentiels – signifiant ainsi qu’ils pouvaient fonctionner face à une pandémie mais conformément aux protocoles COVID-19 à respecter – l’interaction entre les vétérinaires et leurs clients devait par exemple être réduite au minimum. Le Délégué auprès de l’OIE avait la responsabilité de délivrer des permis de déplacements pour le personnel de santé animale et les éleveurs alors que l’Association Vétérinaire d’Afrique du Sud (*South African Veterinary Association*) (SAVA) assurait la délivrance de permis du même ordre aux vétérinaires privés et les para-professionnels vétérinaires. La mise en œuvre a été réalisée par les autorités de forces de l’ordre d’Afrique du Sud. Les problèmes rencontrés portaient sur l’interruption de la formation des étudiants vétérinaires, et des éleveurs ayant un accès limité à leurs animaux (pour les rassembler à des fins d’inspection, par exemple). L’institut de Recherche Vétérinaire d’Onderstepoort (OVR), Laboratoire de Référence de l’OIE pour plusieurs maladies, a été autorisé à tester des prélèvements humains pour la COVID-19. Il a été en mesure de tester 3 500 prélèvements par semaine et ceci a contribué à réduire le retard en matière de tests.

Ghana : trois laboratoires vétérinaires ont été impliqués dans les tests de COVID-19, apportant ainsi leur aide aux laboratoires de santé publique. Ils ont traité au total 70 000 prélèvements humains entre mars 2020, début de la crise de la COVID-19 et janvier 2021. Ils ont reçu des prélèvements provenant des hôpitaux, des cliniques et des patients se présentant spontanément pour un traçage des contacts liés à la COVID-19 ou à des fins de déplacement. La collaboration générale entre la santé publique et la santé animale s’en est trouvée renforcée dans le cadre de l’application du concept « Une seule santé ». Les services Vétérinaires du Ghana sont désormais considérés comme des partenaires stratégiques par leurs homologues de santé publique et, en conséquence, ces deux entités ont participé au *Global Health Security Agenda* (GHSA) ou Agenda Mondial de Sécurité Sanitaire, qui, à l’origine, ne devait porter que sur la santé publique.

Botswana : Le premier cas de COVID-19 a été diagnostiqué le 5 mars 2020 ce qui a conduit à une intensification des protocoles visant la COVID-19, comportant des restrictions de déplacements et certains déplacements exigeant un permis à cet effet. Bien que les services touchant à l’élevage, dont les Services Vétérinaires, aient été considérés comme des services essentiels, il y a eu de nombreux problèmes rencontrés dans la mise à disposition des services de santé animale. Il s’agissait, entre autres, de restrictions de déplacements, de réallocations de ressources gouvernementales vers la pandémie : financements, carburant et véhicules. Cela a laissé les Services Vétérinaires avec des ressources insuffisantes. Les éleveurs ne pouvaient pas appliquer les bonnes pratiques d’élevage, comme rassembler les animaux à des fins de vaccination de routine, de surveillance des maladies, etc. Lors de cette pandémie, les Services Vétérinaires ont néanmoins été en mesure de détecter et de maîtriser un foyer de fièvre aphteuse dans une zone contrôlée. Les échanges commerciaux ont également été lourdement touchés, étant donné que les personnes et les animaux ne pouvaient pas se rendre sur les marchés dans la crainte de se retrouver au milieu de la foule et de propager la COVID-19.

Suite à la présentation faite par la Directrice générale et les expériences communiquées par les trois pays, une discussion en groupe restreint a été engagée et la Commission régionale a conclu que la pandémie de la COVID-19 avait fait apparaître les points suivants :

- La collaboration dans le cadre du concept « Une seule santé » entre les secteurs de santé animale et de santé publique est très importante à tous les stades de la préparation et de la gestion de la pandémie, depuis la préparation et la réponse précoce. Ceci comporte une planification conjointe et une mutualisation des ressources de chaque secteur, telles que les ressources financières, en

personnel et moyens techniques (y compris les tests de laboratoire, la fabrication des vaccins, la recherche, etc.).

- L'importance d'une approche multisectorielle face à une pandémie, y compris au niveau du secteur privé, pour se préparer et réagir face à une pandémie aux niveaux national et international à la fois. Différents secteurs apportent leur part de connaissances / d'expérience, ainsi que les ressources supplémentaires dont il faut disposer lors d'une pandémie.
- La nécessité d'avoir un renforcement permanent des capacités intersectorielles, d'être prêts face à la pandémie actuelle et à celles à venir. Des effectifs bien formés et disposant de ressources suffisantes sont à même de réagir plus rapidement et de façon plus compétente face à une pandémie.
- L'implication des Services Vétérinaires lors de cette pandémie de COVID-19 a renforcé leur visibilité et leur reconnaissance.

Stratégie de l'OIE pour réduire les risques et les futurs cas de transmission animal - homme de la maladie – (gestion de la santé de la faune sauvage) et mise à jour sur le projet EBO-SURSY

La Docteure Sophie Muset, Coordonnatrice Principale pour Ebola et Coordonnatrice Technique au sein du Service de la Préparation et de la Résilience de l'OIE, a informé les participants de l'importance de la gestion de la santé de la faune sauvage, a fait part des leçons tirées du Projet EBO-SURSY, des orientations et priorités émergentes qui doivent être celles de l'OIE ainsi que des sujets clefs et des problèmes posés aux Services vétérinaires dans ce domaine comportant entre autres: l'intégration de la gestion de la santé de la faune sauvage dans le cadre législatif national, l'amélioration de la perception des Services Vétérinaires en matière de faune sauvage, l'accroissement de la collaboration avec les secteurs concernés et l'engagement les communautés rurales et l'attribution de ressources afin d'entreprendre des activités de surveillance épidémiologique durables.

La Docteure Muset a notamment présenté le Cadre de gestion de la santé de la faune sauvage (*Wildlife Health Management Framework*) (WHMF), élaboré de façon collaborative au cours des derniers mois avec des contributions émanant de Membres collectées par le biais d'une enquête. Elle a expliqué que l'objectif de ce document (WHMF) est de protéger la santé de la faune sauvage au niveau mondial afin de parvenir au concept « Une seule santé ». Deux priorités principales ont été définies qui doivent contribuer aux objectifs de santé publique et de conservation, à savoir: (1) améliorer la capacité des Membres de l'OIE à gérer le risque de l'émergence d'agents pathogènes au sein de la faune sauvage et sa transmission à l'interface homme-animal-écosystème, tout en prenant en compte la protection de la faune sauvage; et (2) accroître la capacité des Membres de l'OIE à améliorer les systèmes de surveillance, de détection précoce, de notification ainsi que de gestion des maladies de la faune sauvage. Elle a précisé qu'afin d'atteindre ces objectifs, un ensemble d'actions coordonnées ont pour objectifs de (1) favoriser la collaboration multisectorielle afin de renforcer la surveillance des maladies et la gestion sanitaire de la faune sauvage (2) créer un environnement permettant de promouvoir le rôle des Services vétérinaires en matière de gestion de la santé de la faune sauvage; et (3) sensibiliser aux risques d'introduction et aux meilleures pratiques en matière de gestion de la santé de la faune sauvage et le concept « Une seule santé ». Elle a précisé que six modules de travail avaient été définis afin d'aider à la réalisation des objectifs. Ces modules de travail ont été intégrés dans les activités fondamentales de l'OIE, que sont la déclaration des maladies, les lignes directrices et les normes, la communication, la connaissance scientifique, le renforcement des capacités, la collaboration intersectorielle ainsi que le concept « Une seule santé ».

Enfin, elle a souligné que les mesures suivantes étaient prises en liaison avec la mise en œuvre de ce document (WHMF) :

- Inclusion de la santé de la faune sauvage dans le cadre du thème technique de la Session Générale de 2021 (Leçons tirées de la pandémie : comment l'OIE peut aider les Services Vétérinaires à réaliser la résilience « Une seule santé ») ;

- Recommandation concrète du Groupe de travail sur la faune sauvage qui a proposé l'introduction d'un chapitre dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* sur la surveillance des maladies de la faune sauvage ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer la notification des maladies de la faune sauvage ;
- Initier l'élaboration de lignes directrices sur la gestion de la santé de la faune sauvage dans le contexte d'échanges commerciaux d'espèces sauvages et tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- Identification des sources potentielles de financement permettant de mettre en œuvre des activités bien définies.

Suite à la présentation de la Docteure Muset, les messages sur le chat et le sondage interactif organisés dans le but de mieux guider les discussions, la Commission Régionale est arrivée aux conclusions suivantes :

- La faune sauvage partage des maladies avec les animaux d'élevage et avec les humains et constitue un réservoir pour de nombreux agents pathogènes ; de ce fait, l'approche « Une seule santé » est essentielle pour prévenir et lutter contre les maladies à l'interface homme - animal domestique - faune sauvage. Il est également important de collaborer avec les secteurs de la justice/police afin de combattre le commerce illicite de faune sauvage.
- Il est nécessaire d'intégrer la gestion de la santé de la faune sauvage dans le cadre législatif national et de constituer une unité 'faune sauvage' au sein de chaque Département ou Direction des Services Vétérinaires.
- Il faut améliorer la perception de la faune sauvage de la part des Services Vétérinaires ce qui va demander un renforcement des capacités et un plaidoyer en ce sens.
- Des ressources devront être attribuées afin de mettre en œuvre des activités, telles que la surveillance épidémiologique.
- La faune sauvage est un atout pour l'économie de la Région Afrique, de nombreuses communautés en dépendent en matière d'alimentation, de produits, d'échanges commerciaux et de modes de vie, sans oublier les bénéfices culturels et sociaux.

Exercice de réflexion

La première journée de réunion a enregistré un niveau de participation élevé des Délégués de l'OIE avec un bon niveau d'interactivité entre les participants et les intervenants. Les conclusions des groupes de travail quant aux leçons tirées par les Services vétérinaires de la COVID-19 et son impact sur leurs activités journalières ont été très utiles. Cela a aidé à recueillir des informations sur les problèmes rencontrés sur le terrain, des informations qui serviront à définir des actions futures à l'intention des Services Vétérinaires, principalement dans le cadre du concept « Une seule santé » et en favorisant la coopération internationale et multisectorielle.

La Directrice-générale de l'OIE a également félicité la Conférence de la participation active enregistrée par le biais des discussions sur le chat et du travail en groupe. Elle a souligné que les secteurs de production animale continuent de progresser rapidement afin de répondre à la demande d'une population en constante augmentation et que, de ce fait, les Services Vétérinaires jouent un rôle critique pour garantir la santé et le bien-être animal par la prévention et la maîtrise des maladies, facilitant ainsi les échanges commerciaux dénués de risques. Elle a également félicité les Membres d'avoir déclaré les services de santé et de bien-être animal comme étant des services essentiels lors de la pandémie de COVID-19. Elle a souligné que l'état sanitaire de la faune sauvage est un sujet important et a indiqué que l'OIE ainsi que d'autres partenaires œuvreraient pour soutenir les Services Vétérinaires à atteindre la consolidation du concept « Une seule santé ».

SESSION 3 : SUJETS TECHNIQUES (Y COMPRIS LES PROGRAMMES MONDIAUX DE LUTTE OU D'ERADICATION)

Situation zoo-sanitaire dans la région Afrique et progrès réalisés dans la mise en œuvre du nouveau système OIE-WAHIS

La Docteure Paula Cáceres, Cheffe du Service d'Information et d'Analyse de la Santé Animale Mondiale de l'OIE, a commencé sa présentation en donnant aux participants des informations actualisées sur la situation en matière de santé animale dans la Région, en évoquant principalement la fièvre aphteuse, la peste porcine africaine (PPA), la peste des petits ruminants (PPR) et a présenté la situation mondiale du SARS-CoV-2 chez les animaux.

Concernant la fièvre aphteuse, la Docteure Cáceres a indiqué que 34 pays de la Région avaient déclaré la survenue de fièvre aphteuse, 13 Membres par le biais de notifications immédiates et 31 Membres l'ayant fait dans leurs rapports semestriels. Elle a fait remarquer qu'il y avait eu de bonnes nouvelles dans la Région Afrique, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar et la Réunion (territoire Français) ayant été officiellement reconnus indemnes de fièvre aphteuse alors que le Botswana et la Namibie ont été officiellement reconnus indemnes de fièvre aphteuse dans certaines zones. D'autre part, les Comores ont déclaré le premier cas de fièvre aphteuse et l'Ouganda a déclaré la première apparition d'une nouvelle souche (sérotypage A) au cours de la période 2019/2020.

La Docteure Cáceres a indiqué que la situation au regard de la PPA dans la Région était stable, 23 Membres ayant déclaré des foyers de PPA au cours de la période 2019/2020. La Sierra Leone avait déclaré la première apparition de la PPA au sein d'une zone en février 2020, alors que le Nigéria avait déclaré un changement inattendu dans la répartition ou l'accroissement de la morbidité ou de la mortalité. Elle a également mentionné que l'OIE produisait un rapport périodique sur la situation au regard de la PPA, disponible sur le site web de l'OIE afin de sensibiliser à la situation mondiale au regard de la PPA.

La Docteure Cáceres a ensuite indiqué que la situation relative à la PPR dans la Région Afrique était stable, 29 Membres ayant déclaré des foyers sur la période 2019/2020 (69% des Membres ayant fait une déclaration ont notifié la présence de la maladie en 2019/2020 par rapport à 63% en 2017/2019). Elle a fait remarquer qu'il y avait une récurrence de la PPR en Libye (2019/2020) et au Maroc (2020). Dans la Région, six pays (le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, Maurice et l'Afrique du Sud) ainsi que deux territoires (la Réunion, Sainte Hélène) ont été officiellement reconnus indemnes de la PPR. La Namibie a été reconnue comme ayant une zone indemne de PPR. La Docteure Cáceres a souligné que les Membres devraient continuer à mettre en œuvre la stratégie mondiale pour l'éradication de la PPR dont l'objectif est l'éradication de la maladie d'ici 2030.

La Docteure Cáceres a indiqué que des cas de SARS-CoV-2 chez les animaux restaient occasionnels mais que leur nombre ne cessait d'augmenter, 457 foyers ayant été notifiés au niveau mondial dans 24 pays. L'Afrique du Sud est néanmoins le seul pays de la Région ayant notifié la maladie (chez un *Puma concolor*). Elle a précisé qu'à ce jour, le SARS-CoV-2 avait été déclaré au sein de neuf espèces : les visons, les furets, les chats, les chiens, les lions, les tigres, le léopard des neiges, le puma et les gorilles; toutefois, il n'y a pas eu de grande circulation du virus chez les animaux et les voies de transmission de l'animal à l'homme ne sont toujours pas complètement connues. Etant donné qu'il s'agit d'une maladie émergente, elle a exhorté les Membres de l'OIE à déclarer toute apparition de la maladie par le biais de WAHIS, du fait de la menace que cela représente pour la santé publique et le risque de créer un réservoir au sein de la faune sauvage. Elle a mentionné que les informations relatives à la maladie étaient continuellement mises à jour sur le portail COVID-19 du site web de l'OIE.

Le Docteur Peter Melens, Chef-Adjoint du Service d'Information et d'Analyse de la Santé Animale Mondiale de l'OIE, a ensuite fait une présentation sur la nouvelle plate-forme OIE-WAHIS et a présenté aux participants les informations qu'elle pourra publier sous réserve d'une notification exacte faite par les pays.

Il a présenté quelques nouvelles caractéristiques de la plate-forme OIE-WAHIS qui permettra de mettre des données à disposition des utilisateurs par une interface publique permettant de visualiser la dynamique de la maladie dans l'espace et dans le temps (outils cartographiques), apportant ainsi une aide pour évaluer les risques sanitaires afin de fournir des informations sur la politique et la prise de décision concernant les échanges commerciaux et la gestion des risques. Il a souligné que la nouvelle plate-forme OIE-WAHIS serait bientôt lancée.

A la suite de cette présentation, les participants ont été invités à réagir par chat en répondant à trois questions clés. Les conclusions suivantes ont été présentées :

- La nouvelle plate-forme OIE-WAHIS dispose d'une interface publique améliorée pour les utilisateurs avec des caractéristiques cartographiques permettant aux utilisateurs de visualiser les données et de les extraire / télécharger afin de contribuer à la gestion de risques.
- Le nouveau système cartographique de l'OIE-WAHIS permettra une déclaration rapide des foyers d'une maladie, une meilleure visualisation de ces derniers, y compris leur proximité des frontières administratives ce qui facilitera la prise de décisions en matière de gestion des risques, y compris à des fins commerciales. Néanmoins, WAHIS n'est pas un outil de gestion de risques mais une source d'informations et toute action relative aux échanges commerciaux doit se faire en utilisant les normes de l'OIE.
- Bien que l'OIE ait proposé aux utilisateurs, y compris les Points Focaux, des formations en présentiel ou en virtuel sur la nouvelle interface OIE-WAHIS, un soutien technique permanent de la part de l'OIE est nécessaire pour les Membres/utilisateurs/Points Focaux.
- Le nouvel OIE-WAHIS permettra de mettre en ligne, de façon pratique, des informations en utilisant d'abord Excel hors-ligne, puis en chargeant les informations sur le système.
- Il est recommandé que le nouvel OIE-WAHIS ait une interopérabilité avec d'autres systèmes de notification des maladies animales, tels qu'ARIS (*Animal Resources Information System*, Union Africaine).
- Il est important de se rappeler que le système WAHIS a toujours été accessible au public. La différence entre le système actuel et le nouvel OIE-WAHIS est la grande amélioration apportée à la qualité des cartes et à l'accessibilité de l'information. Les informations données sur la plate-forme sont fiables dans la mesure où les informations qui sont communiqués par les déclarations des utilisateurs le sont, et sachant que les informations fournies ne peuvent être mises à disposition du public qu'après un processus de validation approfondi. L'OIE dispose également d'un système de recherche active très complète mis en place pour rechercher les informations non officielles à l'aide des plates-formes EIOS (OMS) et IBIS-Intelliriver (Gouvernement Australien). Si des questions se posent à partir des informations ainsi obtenues sur la présence d'une maladie dans un pays donné, l'OIE s'efforcera de clarifier la situation auprès du Délégué du Membre concerné.

Progrès de l'éradication de la rage en Afrique

Cette session a porté sur une série de brèves présentations au cours de laquelle les participants ont été informés de l'engagement de l'Alliance tripartite (FAO-OIE-OMS) et de l'Alliance Mondiale de Lutte contre la Rage (*Global Alliance for Rabies Control*) (GARC) dans le cadre du programme d'élimination de la rage en Afrique et les nouvelles orientations et priorités concernant l'élimination de la rage.

Le Docteur Tenzin Tenzin, Chargé de programme (relatif à la rage) à la Représentation Sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe a informé les participants des activités de l'OIE en Afrique concernant la rage.

La Représentation Sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord a aidé le gouvernement de la Tunisie à soumettre une lettre d'engagement conjoint signée, à la fois par le ministre de la Santé et le ministre de l'Élevage afin de mettre un terme d'ici 2030 aux pertes humaines causées par la rage transmise par les chiens. L'OIE a également facilité la fourniture de 1 100 000 doses de vaccins antirabiques au cours de la période 2019/2020 provenant de la banque de vaccins de l'OIE aux Services vétérinaires de la Tunisie et

de l'Algérie afin de mettre en œuvre une campagne de vaccination de masse des chiens. Au niveau régional, l'OIE a organisé et dirigé des réunions et des ateliers portant sur la gestion des populations de chiens errants, des stratégies d'élimination de la rage et des projets relatifs à la rage sur le terrain et également soutenus par la Commémoration de la Journée Mondiale contre la Rage. Un projet de jumelage de laboratoires entre l'ANSES (France) et l'Institut Pasteur de Tunisie visant à améliorer les capacités de diagnostic ainsi qu'un projet de jumelage entre l'Italie (IZS-AM Teramo) et la Tunisie (Ecole nationale vétérinaire de Tunisie) sur le bien-être animal avec une partie portant sur le contrôle des populations de chiens errants ont également été finalisés.

En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, la Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique a également facilité la livraison de 410 000 doses de vaccins antirabiques provenant de la banque de vaccins de l'OIE destinées au Nigéria, au Mali, au Togo et au Libéria afin d'organiser des campagnes de vaccination de masse des chiens. Un soutien a été apporté à l'élaboration d'un programme national de lutte contre la rage et à des activités menées dans le contexte de la Journée Mondiale contre la Rage. Le bureau a également facilité un projet de jumelage portant sur le diagnostic de la rage entre l'*Animal and Plant Health Agency* (Agence sanitaire et phytosanitaire du Royaume-Uni) et le laboratoire central vétérinaire de Sierra Leone.

En Afrique de l'Est, la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est a facilité la livraison de doses de vaccins antirabiques provenant de la banque vaccinale de l'OIE à l'Erythrée (50 000 doses), au Kenya (400 000 doses) et à la Tanzanie (10 000 doses) au cours de la période 2019/2020. L'OIE a approuvé un nouvel accord de jumelage entre le Laboratoire de Référence de l'OIE pour la rage à l'Institut de Recherche Vétérinaire d'Onderstepoort (OVR) en Afrique du Sud (laboratoire parent) et le Centre national de diagnostic et d'investigation en santé animale à Sebeta en Ethiopie (laboratoire candidat) afin de renforcer la capacité en matière de diagnostic de la rage et du système de surveillance en Ethiopie. Au Kenya, un projet pilote contre la rage basé dans un comté a été mis en œuvre avec succès dans le cadre du Projet de renforcement des Services vétérinaires dans les pays en voie de développement (SVSDC). Ce projet a renforcé la capacité des Services Vétérinaires au Kenya en ce qui concerne le programme d'élimination de la rage. L'OIE est actuellement en train de mettre en œuvre un projet national à grande échelle relatif à la rage au Kenya dans le cadre du Projet pour la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières (PC-TAD). L'OIE a également apporté son aide à l'élaboration de stratégies nationales de lutte et aux activités de la Journée Mondiale contre la Rage dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Est.

La Représentation Sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe a facilité la livraison de 600,000 doses de vaccins antirabiques provenant de la banque de vaccins de l'OIE à cinq pays (Angola, Namibie, Lesotho, Madagascar et Zimbabwe) destinés à des programmes de vaccination de masse de chiens. L'OIE a apporté une aide technique à l'élaboration d'une stratégie d'élimination de la rage pour la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) et de programmes nationaux de lutte contre la rage et a apporté son soutien aux activités de la Journée Mondiale contre la Rage afin de renforcer les programmes de sensibilisation à la rage. La réalisation la plus importante de la Région a été la réussite de la mise en œuvre du projet d'élimination de la rage en Namibie et en Angola, avec le soutien du Ministère allemand des produits alimentaires et de l'Agriculture, dans le cadre duquel la vaccination de masse des chiens a abouti à une réduction des cas de rage chez les chiens tout comme chez l'homme en Namibie. Le projet a renforcé l'harmonisation transfrontalière entre la Namibie et l'Angola.

L'OIE a également apporté son aide afin de faciliter pour les Membres la rédaction et la soumission des demandes visant à obtenir la validation par l'OIE de leurs programmes nationaux de lutte contre la rage. A cet effet, la Namibie a soumis une demande finale complète afin que la Commission Scientifique des Maladies Animales (CSMA) de l'OIE puisse l'examiner. Il est possible aux Membres de soumettre des demandes visant à obtenir la validation de leurs programmes officiels de lutte contre la rage transmise par les chiens. Ceci peut apporter une reconnaissance internationale de la qualité technique des programmes nationaux de contrôle de la rage, apportant ainsi une aide aux Membres cherchant à faire des auto-déclarations de pays indemne de la rage transmise par les chiens.

Le Docteur Tieble Traore, Chargé de mission *Emergency Preparedness and Response* (Préparation et réaction face à l'urgence) (Interface Homme-Animal-Environnement) de l'OMS a présenté un tableau général du fardeau que représente la rage dans le monde et en Afrique. Il a souligné qu'un programme d'élimination de la rage nécessite une approche multisectorielle du concept « Une seule santé » et que l'élimination de la rage pourrait contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable n^{os} 1, 3, 10 et 17. Il a également donné des détails sur l'engagement de l'OMS, à savoir la formation et des ateliers, l'élaboration de lignes directrices et de campagnes la sensibilisation à l'éducation.

Le Docteur Charles Bebay, Gestionnaire Régional du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) de la FAO pour l'Afrique de l'Est a parlé du « Plan stratégique mondial » afin de parvenir à « Zéro décès d'ici 2030 » et de l'engagement de la FAO au titre du programme d'élimination de la rage, comme, par exemple, en facilitant l'accès des pays aux informations sur la rage, en améliorant la surveillance et la capacité de diagnostic, en fournissant du matériel et de la formation et en soutenant les campagnes de sensibilisation lors de la Journée Mondiale contre la Rage. Il a également précisé que la FAO apportait actuellement son soutien à huit pays de l'Afrique centrale (Cameroun, Congo (Rép.démocratique du ~), Congo (Rép. du ~) Gabon, Guinée équatoriale, République de Centrafrique, Tchad ainsi que Sao Tome & Principe) par le biais des Programmes de Coopération Techniques (TCP) afin d'élaborer un plan d'action multisectoriel et de mettre en œuvre un programme d'élimination de la rage. Il a également précisé que 2030 arrivait très vite et qu'en conséquence les pays devaient accélérer leurs activités dans le cadre du concept « Une seule santé ».

Le Docteur Andre Coetzer, Point focal pour l'Afrique de GARC (Alliance Mondiale de Lutte contre la Rage), a évoqué l'engagement de GARC dans le programme d'élimination de la rage en Afrique. Il a évoqué que l'attention de GARC était centrée sur un soutien aux gouvernements pour les efforts qu'ils déploient afin de maîtriser la rage, principalement par le biais de trois réseaux spécifiques élaborés par GARC afin de favoriser la collaboration régionale et divulguer l'information et la formation sur les divers outils et ressources.

GARC a établi le premier réseau – Réseau panafricain de lutte contre la rage (*Pan-African Rabies Control Network*) (PARACON) – qui est opérationnel au sein de tous les pays sub-sahariens depuis que l'atelier inaugural s'est tenu en Afrique du Sud en 2015. En fait, ce fut lors de cet atelier que l'objectif d'éliminer la rage transmise par les chiens d'ici 2030 a été accepté pour la première fois et repris ensuite au niveau mondial. PARACON est une plate-forme permettant aux participants d'apprendre des experts internationaux et de travailler avec des outils et des ressources diverses pouvant être utilisés pour leurs propres activités programmatiques.

Lors de l'atelier de 2015 évoqué précédemment, les participants de 33 pays se sont vu expliquer l'Approche Progressive pour l'Elimination de la Rage (*Stepwise Approach towards Rabies Elimination*) (SARE) – un outil pratique de planification, de suivi et d'évaluation visant à guider, élaborer et affiner les programmes de lutte contre la rage – proposant des mesures quantifiables visant à atteindre l'absence de rage transmise par les chiens. Depuis ce premier atelier, d'autres événements ont suivi qui se sont tenus dans des pays anglophones tout comme francophones, les ateliers alternant entre les différentes sous-régions et des réunions véritablement régionales (continentales) se sont tenues tous les trois ans.

En 2016 et 2017 a été lancé un autre outil, le *Rabies Epidemiological Bulletin* (Bulletin épidémiologique sur la rage) (REB). Ce Bulletin est une plate-forme spécifique de surveillance de la maladie en libre accès qui sert de point de collecte centralisée des données et d'outil d'analyse pour les pays. L'utilisation du Bulletin permet aux pays de collecter leurs données relatives à la rage au niveau national et de prendre les décisions guidées par les données.

Lors d'un atelier régional en 2018, les participants de 27 pays ont eu une présentation sur la toute nouvelle fonctionnalité de SARE, donnant la possibilité de convertir automatiquement les évaluations SARE remplies en plans de travail, avec des propositions de contenus pouvant être adaptées et affinées par les utilisateurs. Ceci permet aux pays de produire des plans de travail personnalisés dans un délai de quelques jours à la place de plusieurs semaines ou plusieurs mois.

En 2019, les participants de sept pays ont bénéficié d'une présentation sur la toute nouvelle fonctionnalité du REB, à savoir : 1) la possibilité de retracer et de suivre les cas de laboratoire sur le terrain; 2) la possibilité de retracer et de suivre les animaux vaccinés sur le terrain; et 3) la capacité de retracer les progrès enregistrés par les patients lorsqu'ils reçoivent une prophylaxie post-exposition dans les établissements de soin.

Depuis 2015, 86% des pays de PARACON ont eu une présentation de SARE lors d'ateliers PARACON, 41% ont décidé d'organiser des ateliers SARE au sein de leur pays et 60% d'entre eux se sont servis de SARE afin d'élaborer leurs propres plans de travail d'élimination de la rage. Ces plans de travail ont apporté un soutien à leurs stratégies nationales mais ont aussi servi à obtenir un soutien régional et international.

Actuellement, le REB est utilisé comme procédure de routine par 51% des pays afin de collecter, stocker et analyser leurs données de surveillance de la rage au niveau national, de nombreux pays utilisant les éléments supplémentaires pour continuer à renforcer le travail de surveillance.

Suite à certaines discussions par chat, la Commission Régionale est arrivée aux conclusions suivantes :

- La présence de nombreux chiens, dont des chiens errants et des chiens vivant en liberté dans la Région pose un problème pour gérer les populations canines et la vaccination antirabique. Les participants ont proposé d'étudier la dynamique de la population canine ainsi que des options relatives à la gestion et au contrôle des populations.
- Le vaccin antirabique n'est pas facilement disponible (et pas accessible financièrement pour la plupart des Membres) afin de mettre en œuvre des campagnes massives de vaccination des chiens; l'Alliance Tripartite ainsi que les organisations partenaires doivent fournir le vaccin antirabique et financer un soutien afin de maximiser la couverture vaccinale.
- GAVI (*The Vaccine Alliance*) a défini le soutien de la disponibilité des vaccins antirabiques pour la prophylaxie post-exposition chez l'homme comme étant l'une de leurs stratégies d'investissement et l'un des objectifs stratégiques de Gavi pour les cinq prochaines années. Ceci pourrait réduire considérablement le fardeau de la maladie.
- La rage est un exemple classique d'une maladie « Une seule santé » qui requiert donc une approche multisectorielle du concept « Une seule santé » pour parvenir à son élimination. Les Membres sont donc exhortés à impliquer leurs partenaires dans leur programme de lutte contre la rage.
- L'Alliance Tripartite ainsi que d'autres partenaires doivent apporter leur soutien aux Membres pour qu'ils élaborent leur programme national de lutte contre la rage et en faire un composant intégral de leur approche « Une seule santé » renforcée au sein de leurs plans et leurs plates-formes nationales.
- Les Membres ont remercié l'OIE et ses partenaires pour leur soutien en matière de contrôle et d'éradication de la rage et plus particulièrement le Togo qui a fait référence à la réception de 50 mille doses de vaccins contre la rage de la part de l'OIE, en 2020-2021, en soutien à une campagne nationale visant à réduire les cas de victimes humaines suite aux morsures de chiens. Ceci a permis au pays de couvrir 80% de la population canine en âge d'être vaccinée. En plus du don de l'OIE, le pays a bénéficié de 50 mille doses de vaccins anti rabique du projet REDISSE, et de 50 mille doses de l'UEMOA, dans le cadre de son soutien aux États membres pour amoindrir les effets de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire.

Mise en œuvre des activités liées à la résistance aux microbiens (RAM) en Afrique

La Docteure Jane Lwoyero, Chargée de Programme (RAM, sécurité sanitaire des aliments) à la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est a donné un aperçu de la mise en œuvre des plans d'action actuels relatifs à la RAM dans la Région Afrique et la préparation des plans à venir. La présentation qu'elle a faite a mis en lumière l'outil utilisé pour suivre les progrès accomplis en matière de mise en œuvre des plans d'action nationaux relatifs à la RAM, à savoir l'étude tripartite d'auto-évaluation

des pays relative à la RAM (*Tripartite AMR Country Self-Assessment Survey*) (TrACSS) et les scores des pays concernant certaines questions sélectionnées dans cette étude.

Conformément au rapport sur l'enquête tripartite de 2019-2020 sur l'auto-évaluation des pays relative à la RAM (TrACSS), la plupart des pays d'Afrique avaient des plans nationaux relatifs à la RAM validés par leurs gouvernements mais les progrès relatifs à la mise en œuvre des plans d'action nationaux sont variables. Trouver des financements pour soutenir la mise en œuvre des plans d'action nationaux a été notifié comme étant la principale cause des faibles progrès réalisés sur ce continent. Il a été également remarqué que certains Délégués n'étaient pas informés de l'étude tripartite d'auto-évaluation du pays relative à la RAM (TrACSS), étant donné que ce document est généralement envoyé aux pays par l'OMS par le biais des Ministères de la Santé. Les Délégués ont été informés de l'importance de collaborer avec les Ministères de la Santé dans leurs pays sur la mise en œuvre des plans nationaux d'action relatifs à la RAM et à la compilation des données requises pour le questionnaire d'auto-évaluation du pays afin de garantir que les informations relatives à la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la RAM par les Services Vétérinaires sont bien prises en compte dans le questionnaire TrACSS. Il a été aussi question de l'importance d'utiliser des données collectées portant sur l'utilisation des agents antimicrobiens afin de documenter les décisions politiques. Le renforcement des Services Vétérinaires par le biais de l'analyse des écarts et l'évaluation PVS est considéré comme une façon d'évaluer les compétences critiques pour la mise en œuvre des plans d'actions nationaux relatifs à la RAM.

La Docteure Laetitia Gahimbare, Chargée de mission RAM au Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique – OMS-AFRO - a donné des détails sur les travaux du partenariat Tripartite afin de lutter contre la RAM. Elle a de nouveau évoqué l'historique de la collaboration de l'Alliance Tripartite pour le concept « Une seule santé » et de l'accord de collaboration de la Tripartite qui en a découlé suite à la signature d'un protocole d'accord entre la FAO, l'OIE et l'OMS en 2018. La présentation qu'elle a faite a mis en lumière la collaboration des partenaires de la Tripartite sur le continent, aboutissant à l'élaboration d'un plan de travail commun, préparant le terrain pour la mise en œuvre d'un programme commun, y compris la célébration de la semaine mondiale de sensibilisation aux agents antimicrobiens (*World Antimicrobial Awareness Week*) (WAAW) et aux projets nationaux du Fonds Fiduciaire Multi-Partenaire en faveur de la RAM (*AMR Multi-Partner Trust Fund*) (MPTF).

Le Docteur Pidemnewe Pato, Chargé de Projet et Coordonnateur Régional du Projet de renforcement des systèmes de surveillance des maladies dans les pays de la CEDEAO (REDISSE) à la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, a donné des détails relatifs aux travaux accomplis dans le cadre du Projet REDISSE et également pour lutter contre l'antibiorésistance. Les activités suivantes en cours ont été évoquées : renforcement des capacités des Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires, collecte des données et mise en œuvre des projets des pays au sein de la Fiducie multipartenaire en faveur de la RAM.

Plusieurs activités interactives par chat et par sondage ont été organisées ce qui a permis à la Commission Régionale d'arriver aux conclusions suivantes :

- Il y a lieu de renforcer la capacité des Services vétérinaires à collecter les données sur l'utilisation des agents antimicrobiens et de faire monter en puissance la sensibilisation relative à l'usage prudent des agents antimicrobiens. Les Membres ont demandé un soutien afin d'élaborer et de mettre en œuvre les plans nationaux et d'actualiser les législations relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens et une bonne gouvernance des systèmes nationaux de surveillance.
- Il est important d'augmenter la capacité des Membres à détecter les résidus d'agents antimicrobiens dans les aliments d'origine animale de façon à garantir le contrôle-qualité des chaînes alimentaires.
- Les activités liées à la RAM auxquelles participent les Services Vétérinaires comportent une coordination commune et une mise en œuvre conjointe avec le ministère de la Santé, en priorisant et harmonisant les activités relatives à l'antibiorésistance dans les différents secteurs et en intégrant la RAM dans les plans de travail départementaux. Très peu de Services Vétérinaires partagent actuellement les données relatives à l'antibiorésistance et au bon usage des agents

antimicrobiens afin de faciliter des comparaisons intersectorielles. Il est aussi nécessaire de combiner les données relatives au bon usage des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques et terrestres.

- Les plus grands défis auxquels les Services Vétérinaires doivent faire face pour maîtriser la propagation de l'antibiorésistance, sur la base de ce qu'ont indiqué les participants, sont les suivants: faible réglementation des agents antimicrobiens, capacité humaine limitée pour les essais de laboratoire liés à l'antibiorésistance, manque de surveillance des agents pathogènes de l'antibiorésistance tout au long de la chaîne de valeur des animaux d'élevage, disponibilité de médicaments inférieurs à la norme ou frauduleux, manque de bonnes données sur l'antibiorésistance chez les animaux et contrebande / commerce illégal de médicaments vétérinaires.
- La mise en place d'une autorité de réglementation conjointe homme-animal est encouragée et devrait contribuer à la conformité avec les normes nationales, régionales et internationales relatives à l'antibiorésistance et à l'usage des agents antimicrobiens, ainsi qu'à l'harmonisation des réglementations et des normes pour l'autorisation de mise sur le marché dans la Région.
- Il faut une étroite collaboration avec le secteur environnemental afin de prendre en compte les facteurs environnementaux qui peuvent favoriser la RAM, notamment par l'eau et les eaux usées provenant des élevages ou des sites de production pharmaceutiques, et les liens avec l'élevage et la production d'aliments.

Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques

Le Docteur Stian Johnsen, Chargé de mission, Service des Normes de l'OIE, a donné un aperçu de la proposition de stratégie de l'OIE relative à la santé des animaux aquatiques pour 2021-2025 (devant être lancée en mai 2021). La stratégie aquatique vise à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde, contribuant à la croissance économique durable, à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire, aidant ainsi à répondre aux Objectifs de Développement Durable. Les principaux éléments ayant conduit à l'élaboration de cette stratégie sont les suivants : 1) la production d'animaux aquatiques prend une importance grandissante avec une intensification de la demande en matière de produits et d'échanges commerciaux aquatiques; 2) les maladies des animaux aquatiques représentent la principale menace pour la production; et 3) les efforts déployés pour gérer la santé des animaux aquatiques n'ont pas progressé au même rythme que ce risque grandissant. Les principaux objectifs de cette stratégie sont les suivants 1) Les normes internationales de l'OIE relatives à la santé des animaux aquatiques doivent répondre aux besoins des Membres afin de gérer les risques, faciliter les échanges commerciaux dénués de risques et améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques; 2) Les programmes de l'OIE doivent contribuer à renforcer les services de santé des animaux aquatiques des Membres de l'OIE (renforcement des capacités); 3) la réaction face à des questions sanitaires émergentes relatives aux animaux aquatiques posant un problème au niveau régional ou mondial doit être coordonnée et rapide (résilience); et 4) la capacité de l'OIE à assurer le leadership mondial en matière de santé animale aquatique doit être renforcée.

Atelier sous-régional de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens en aquaculture : recommandations de la réunion de Durban

Le Docteur Kevin Christison, Membre de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux aquatiques, a indiqué que la production aquacole en Afrique sub-saharienne avait augmenté de 70% par rapport à la décennie précédente et représentait 0,5% de la production aquacole mondiale et 27% de la production aquacole de l'Afrique, y compris l'Afrique du Nord et l'Égypte. Le Docteur Christison a souligné que l'aquaculture fournit une source de revenus, de protéines animales et de nutrition. Il a présenté les recommandations de l'Atelier sous-régional de l'OIE sur l'antibiorésistance dans l'Aquaculture de la région de la SADC, qui s'est tenu à Durban en Afrique du sud du 26 au 28 novembre 2019. Les recommandations de l'Atelier peuvent être consultées par le lien suivant : <https://rr-africa.oie.int/wp-content/uploads/2019/12/recommemdatons-from-the-oie-workshop-on-amr-in-aquaculture-durban-2019-001.pdf>

Suite à ces deux présentations et à un exercice par chat, la Commission Régionale a conclu que les principaux défis à relever par les Membres en matière de santé des animaux aquatiques sont les suivants : foyer de maladies des poissons, telles que le Syndrome Ulcératif Epizootique, faibles systèmes de surveillance des maladies aquatiques, engagement limité ou inexistant du secteur aquacole en matière d'activités de surveillance des maladies des poissons, manque de spécialistes de santé animale pour la surveillance des maladies de l'aquaculture et absence de législation et de politiques relatives à la santé des animaux aquatiques.

Enfin, les Membres devraient se recentrer sur le renforcement des capacités en matière de santé des animaux aquatiques, renforcer et mettre en place des services de diagnostic permettant une détection, déclaration et réaction précoces, tout en renforçant l'industrie aquacole dans la Région.

Progrès réalisés vers l'éradication de la PPR

La Docteure Anna-Maria Baka, Chargée de mission au Service des Statuts de l'OIE, a présenté une mise-à-jour du Plan d'Action de l'OIE pour soutenir le Programme d'Eradication Mondiale de la PPR (*Global Eradication Programme*) (GEP), en soulignant les progrès accomplis en matière de stratégie, de budget et de liaison avec les bailleurs de fonds ; ainsi que pour les feuilles de route régionales. Un aperçu de la reconnaissance officielle du statut indemne de la PPR ainsi que la validation des programmes nationaux officiels de contrôle a également été présenté, avec des détails sur les formations spécifiques sur les procédures de reconnaissance officielle dispensées par des ateliers régionaux. Depuis le lancement de la Stratégie relative à la PPR, en avril 2015, il y a eu 13 nouvelles reconnaissances officielles, dont cinq concernent des pays d'Afrique : Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar et Namibie (zone).

Le Professeur Idriss Oumar Alfaroukh, Coordonnateur Régional de la Composante santé animale du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), mis en œuvre par l'OIE (accord CILSS/OIE) et qui rassemble le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad, a fourni un bref compte-rendu des progrès accomplis en vue de l'éradication de la PPR en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale d'ici 2030.

Les conclusions du deuxième cycle d'ateliers de révision de feuilles de route visant à mettre en œuvre la Stratégie (pour l'Afrique de l'Ouest du 5 au 7 mars 2019 et pour l'Afrique Centrale du 13 au 15 novembre 2017), ainsi que les travaux réalisés par l'OIE dans le cadre du processus PVS ont montré que tous les pays disposent d'un plan stratégique national pour l'éradication de la PPR d'ici 2030, mais que la mise en œuvre reste différente d'un pays à l'autre, avec peu de fonds à disposition (la majorité des pays en étant au stade 2 de la stratégie).

Trois niveaux ont été définis en fonction de la situation au regard de la PPR et de la mise en œuvre de la stratégie d'éradication de la PPR dans différents pays :

- Les pays de l'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale où la PPR n'a jamais été observée (Cap Vert, Guinée Bissau et Sao Tome et Principe) : pour ces pays, le plan stratégique national au regard de la PPR prévoit la nécessité de démontrer l'absence du virus (évaluation épidémiologique) et de demander la reconnaissance par l'OIE de pays indemne de PPR.
- Les pays de l'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale où la PPR est endémique ont été subdivisés en deux sous-groupes, en fonction de la dynamique de la mise en œuvre de la Stratégie (pays bénéficiaires du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel [PRAPS] et ceux qui ne sont pas concernés par ce projet).
- Les Membres concernés par le PRAPS (projet financé avec le soutien de la Banque Mondiale) ont adopté une stratégie commune visant à faire des activités de lutte contre la PPR une partie de la vision de l'éradication mondiale de la PPR. Ces activités comportent: soutien technique, élaboration et mise à jour de politiques, mises à jour régulières des plans stratégiques nationaux, soutien apporté aux travaux de coordination régionale de l'OIE , harmonisation des modalités de campagnes de vaccination, déploiement des indicateurs de performances du projet , y compris la traçabilité des petits ruminants lors des campagnes de vaccination, mise en place d'une base de données

épidémiologiques, réalisation d'un monitoring sérologique post-vaccinal, acquisition de vaccins avec diluant et accompagnés d'un certificat de conformité de l'UA - PANVAC et utilisation des services offerts par la Banque de vaccins de l'OIE pour la PPR, entre autres. Un projet PRAPS 2 est prévu pour 2022 afin de soutenir les efforts de ces six pays pour renforcer les capacités de leurs Services Vétérinaires et la mise en œuvre de leurs plans stratégiques nationaux visant à éradiquer la PPR.

- Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale qui ne sont pas couverts par le PRAPS, la réussite de la mise en œuvre de la stratégie d'éradication de la PPR repose sur l'élaboration de leurs plans nationaux stratégiques (une validation technique et politique reste à faire dans la plupart des pays), vaccination ciblée dans les « zones sensibles » et renforcement des laboratoires vétérinaires par le biais de différents projets, entre autres.

En général, les principales contraintes auxquelles les Services Vétérinaires nationaux doivent faire face pour la mise en œuvre de leur plan stratégique national sont, entre autres, le manque de capacités des Services Vétérinaires, le manque de ressources financières, y compris la capacité de faire face au coût de la vaccination et le manque de connaissances concernant la taille du cheptel national.

Le processus PVS, le jumelage de laboratoires ainsi que des activités conjointes OIE/FAO portant sur la PPR conduites ou mises à disposition de tous les Membres pour soutenir les progrès réalisés en matière d'éradication de la PPR ont également été évoqués lors de ces présentations.

Les perspectives régionales et les spécificités concernant les situations et les activités épidémiologiques portant sur la PPR ont également été abordées. Ceci a encouragé des discussions parmi les participants, demandant, par exemple, des approches régionales harmonisées dans les zones ayant des conditions épidémiologiques similaires.

Développement de la main-d'œuvre vétérinaire

Le Docteur Bachir Souley Kouato, Coordonnateur technique régional du Projet « Professionnalisation des para-professionnels vétérinaires » (P3V), a présenté un bref compte-rendu sur l'importance de développer une main d'œuvre vétérinaire dans la région.

Suite à cette présentation, la Commission régionale pour l'Afrique a noté que :

- Dans de nombreux pays en voie de développement, la main d'œuvre vétérinaire qualifiée est soit limitée, soit mal employée ce qui a un impact négatif sur la productivité des animaux d'élevage.
- Le concept de développement de la main d'œuvre vétérinaire repose fondamentalement sur la nécessité de constituer un réseau de professionnels de santé animale comprenant d'autres catégories, notamment des para-professionnels vétérinaires, dans le but de parvenir à une maîtrise efficace des maladies animales.
- Dans l'idéal, une main-d'œuvre vétérinaire devrait être mise en place sous forme d'une pyramide, les vétérinaires étant au sommet en raison de leur rôle de supervision, de suivi et de contrôle des interventions des para-professionnels vétérinaires qui devraient être placés sous la responsabilité des vétérinaires.
- A cet égard, l'OIE est en train de mettre en œuvre un certain nombre de projets, y compris :
 - Un projet financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et intitulé « Professionnalisation des para-professionnels vétérinaires ». L'objectif global de ce projet est d'améliorer la qualité des Services Vétérinaires pour les éleveurs surtout dans les pays d'Afrique de l'Ouest.
 - Un projet soutenu financièrement par le Ministère Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ), intitulé « Prévention et maîtrise des maladies animales transfrontalières au bénéfice des petits éleveurs (PC-TAD) » en Afrique de l'Est et en Afrique Australe. L'objectif de ce projet est de développer des conditions favorables à la promotion de

l'intégration professionnelle des para-professionnels vétérinaires dans le réseau de santé animale et d'améliorer la formation des para-professionnels vétérinaires afin de leur permettre de fournir des services vétérinaires de qualité pour aider les éleveurs de petits ruminants à lutter contre la PPR.

- Et, enfin, il y a une troisième initiative de l'OIE, avec le soutien des Etats-Unis d'Amérique, pour le renforcement des capacités des para-professionnels vétérinaires. Ce projet vise à promouvoir la mise en œuvre des lignes directrices de l'OIE sur la compétence des para-professionnels vétérinaires et les recommandations de l'OIE relatives aux cours de formation destinés à des para-professionnels vétérinaires.

Mise à jour sur la situation du GF-TADs (Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontalières) Afrique

Le Docteur Karim Tounkara, Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique s'est exprimé en sa capacité de personne assurant le Secrétariat régional du GF-TADs et a informé les participants des problèmes rencontrés lors de la préparation de la 10^{ème} réunion du Comité régional de pilotage du GF-TADs. Il a assuré les participants que toutes les actions nécessaires étaient menées pour que la réunion puisse se tenir dès que possible en 2021.

Réflexions sur la réunion

A l'issue de la session du 2^{ème} jour, les participants ont été invités à une réflexion sur cette réunion à l'aide de l'outil MentiMeter. La première question qui leur a été posée était « Quelle importance accordez-vous à chacun des éléments suivants ? - Réponse à la pandémie, Santé de la faune sauvage, RAM, Santé aquatique, PPR, Rage et OIE-WAHIS. Ils ont été invités de soumettre leur appréciation sur une échelle allant de « pas important » à « critique ». La majorité des participants ont répondu que les points/sujets mentionnés ci-dessus abordés lors de la Conférence étaient critiques, comme cela est illustré dans le graphique ci-dessous.

How important is each of these for you? / Quelle importance accordez-vous à chacun des éléments suivants?



Les participants ont également été invités à décrire leurs avis à propos de la Conférence et beaucoup d'entre eux ont indiqué que la Conférence avait été informative, interactive, intéressante, excellente, bien organisée, comme cela est indiqué ci-dessous.

- Il a commencé par faire référence au sujet technique (assorti d'un questionnaire) intitulé « *Peste équine et grippe équine : leur situation actuelle en Afrique et les mesures de lutte* », qui a été retenu lors de la 87^{ème} Session générale de 2019 pour être présenté lors de la 24^{ème} Conférence. Il a noté que, dû à la version virtuelle adoptée pour la 24^{ème} Conférence, il a été décidé de ne pas inclure de sujets techniques (en raison de l'ordre du jour raccourci).
- Le Docteur Zrelli a donné la parole au Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique pour diriger les discussions sur la façon de procéder concernant la sélection du Sujet technique à retenir pour la 25^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique devant se tenir en 2023. Le Docteur Tounkara a proposé que l'OIE envoie à l'ensemble des Délégués (à des fins de référence) une liste de sujets techniques déjà pris en compte dans de précédentes Conférences régionales et a demandé aux Membres de soumettre de nouvelles propositions pour la prochaine Conférence régionale avec un délai de réponse indiqué. Cette approche a été acceptée à l'unanimité par les participants. Le Docteur Zrelli a en outre souligné la nécessité d'établir une priorité pour les sujets intéressants pour la Région.
- Ensuite, le Docteur Zrelli a demandé aux Délégués présents si un pays souhaitait accueillir la 25^{ème} Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique de l'OIE.
- Le Délégué du Botswana a exprimé l'intérêt de son pays pour recevoir la 25^{ème} Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique de l'OIE en 2023.
- Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.
- Enfin, le Docteur Zrelli a fait référence aux élections impliquant différents organes de gouvernance de l'OIE devant se tenir lors de la 88^{ème} Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2021. Il a fait remarquer que ces élections se tiendraient pour les membres des Commissions spécialisées, les membres du Conseil de l'OIE, les membres du Bureau de la Commission Régionale ainsi que pour le poste de Directeur général. Il a ajouté qu'étant donné que la Session générale de 2020 avait été annulée, le mandat de la Docteure Eloit avait été prolongé de quelques mois jusqu'en mai 2021.
- Sur le même sujet, la parole a été donnée au Docteur Tounkara afin de rappeler rapidement aux Délégués le processus aboutissant aux élections des candidats qui leur avait déjà été communiqué. Ce point avait simplement pour but de faire un rappel aux Délégués et non pas d'ouvrir la discussion, ce processus étant déjà engagé.
- Le Docteur Botlhe Michael Modisane, Président sortant de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, a pris la parole. Il s'est félicité du soutien qu'il a reçu de la part de ses collègues Délégués, de l'OIE et de l'Union africaine pour assumer ses postes de responsabilité. Il a également remercié les Communautés économiques régionales (CER) pour le rôle de coordination qu'elles jouent afin de faciliter le mandat de l'OIE. Il a exprimé le souhait qu'un soutien similaire soit accordé aux futurs Membres du Conseil et des Commission.
- Enfin, le Président de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Docteur Honoré N'Lemba Mabela, a déclaré la réunion officiellement close et a souhaité à tous une bonne poursuite de leurs activités.

Liste des organisations internationales et régionales ainsi que des institutions et des agences de bailleurs de fonds ayant assisté à la Conférence

Agence des Etats-Unis pour la réduction des menaces (US Defense Threat Reduction Agency) (DTRA) Gouvernement américain
Agence des États-Unis pour le développement international (US Agency for International Development) (USAID) Gouvernement américain
Agence Française de Développement (AFD) Gouvernement français
Alliance Mondiale de Lutte contre la Rage (Global Alliance for Rabies Control) (GARC) (Réseau Panafricain de Lutte contre la Rage (Pan-African Rabies Control Network) (PARACON)
Alliance Mondiale pour les Médicaments Vétérinaires pour le Bétail (Global Alliance for Livestock Veterinary Medicines) (GALVmed)
Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement (Inter-Governmental Authority on Development) (IGAD)
Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) Union Africaine
Campagne Panafricaine d'Eradication de la mouche Tsé-tsé et de la Trypanosomiase (Pan African Tsetse and Trypanosomiasis Eradication Campaign) (PATTEC) Union Africaine
Centre International de Physiologie et d'Ecologie des Insectes (International Centre for Insect Physiology and Ecology) (<i>icipe</i>)
Centre Mondial sur le Poisson (World Fish Centre)
Centre National de Veille Zoosanitaire, Tunisie (CNVZ)
Centre Panafricain de Vaccins Vétérinaires (Pan African Veterinary Vaccine Centre) (PANVAC) Union Africaine
Centre Régional de Santé Animale de la CEDEAO (ECOWAS Regional Animal Health Centre)
Centres Africains de Contrôle et de Prévention des Maladies (African Centres for Disease Control and Prevention) (CDC) Union Africaine
Comité International de la Croix-Rouge
Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
Commission de l'Océan Indien (COI)
Commission Economique du Bétail de la Viande et des Ressources Halieutiques (Economic Commission for Livestock, Meat and Fish Resources) (CEBEVIRHA)
Commission Européenne (CE)
Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)
Communauté de Développement de l'Afrique Australe (Southern African Development Community) (SADC)
Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Département de médecine tropicale vétérinaire (Department of Tropical Veterinary Medicine) (DTVM) Université de Prétoria, Afrique du Sud
Ecole Inter-Etats des Sciences et de Médecine Vétérinaires de Dakar (Inter-State School of Veterinary Sciences and Medicine of Dakar) (EISMV)
Fondation Bill & Melinda Gates
Fondation de l'Association mondiale vétérinaire pour les animaux de compagnie (Fondation WSAVA) (African Small Companion Animal Network (AFSCAN) WSAVA Foundation)
Fonds Fleming (Mott MacDonald)
Gouvernement de l'Italie (Bailleur de fonds)
Institut de Recherche Vétérinaire d'Onderstepoort (OVR), Afrique du Sud
Institut des Vaccins du Botswana (Botswana Vaccine Institute) (BVI)
Institut international de recherche sur l'élevage (International Livestock Research Institute) (ILRI)
Laboratoire national vétérinaire du Botswana (Botswana National Veterinary Laboratory) (BNVL)
Fonds d'innovation en vaccins pour le bétail (FIVB) Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) Canada
Marché Commun de l'Afrique orientale et Australe (COMESA)
Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung) (BMZ) Gouvernement allemand
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
ReACT Africa
(Société) mondiale de protection des animaux (World Animal Protection)
Union Africaine (UA)
Union du Maghreb Arabe (UMA)
Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)